

Règles de prise en charge - Esthétique

Règles de prise en charge de la branche

Publié le : 19.01.2018 - Modifié le : 23.02.2018

Bilan de compétences

→ POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Publics cibles

- Salariés en CDI de plus d'un an
- Publics prioritaires définis par l'accord réseau Opcalia

NB. Pour plus d'info, contactez votre conseiller

Durée

24 heures maximum

Base de prise en charge

Coût réel plafonné

Taux de prise en charge

60 euros / heure (HT)

Compte personnel de formation (CPF)

→ POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Public cible

Salariés (pour les demandeurs d'emploi, contactez votre conseiller Opcalia)

Durée

Pas de minimum

Objectifs et qualifications visées

Liste des formations disponibles sur <http://www.moncompteformation.gouv.fr/> + Permis de conduire ou formation anglais dans le cadre des [Clés de mon emploi](#)

Base de prise en charge

- coûts pédagogiques
- rémunérations
- frais annexes si le CPF est réalisé via l'employeur (transport, repas, hébergement) : plafond de 30 €/repas et 150 €/nuitée (inclus petit déjeuner) / Transport : véhicule barème fiscal Kms – Train 2nde classe – Avion classe économique si train >3 h

Taux de prise en charge

- Coûts pédagogiques plafonnés à **40 €/h** dans la limite des heures CPF mobilisées
- Rémunérations dans la limite de la somme des coûts pédagogiques et des frais annexes pris en charge au titre du CPF
Si le coût horaire est supérieur à **40 €/h**, le financement complémentaire ne pourra se faire que si l'entreprise a effectué un versement volontaire (jusqu'à de 200 h, inclus droits acquis).
Si le crédit d'heures est insuffisant: abondement possible plafonné à 200 h (non plafonné pour Cléa, CQP et formation pour les bas niveaux de qualification - niveau V et infra-).

Pour plus d'information, contactez votre conseiller Opcalia

Contrat de professionnalisation

→ POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Publics cibles

- Jeunes de 16 à 25 ans
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, inscrits à Pôle emploi
- Bénéficiaires RSA, ASS, AAH
- Personnes sortant d'un CUI

Durée

La durée de la formation est de minimum 15% de la durée totale du CDD ou de l'action de Professionnalisation.
Pour les formations d'une durée de 1200 heures maximum, la durée peut être portée à 33% du temps de travail.

Objectifs et qualifications visées

- Certification RNCP (Diplôme, Titre ...)
- CQP / CQPI de la branche Esthétique

Il n'est pas possible de monter un contrat de professionnalisation sur une reconnaissance CCN.

Base de prise en charge

Forfait (coûts pédagogique, frais annexe, rémunération)

Taux de prise en charge

- **9,15 euros / heure (HT)** pour les formations hors métiers et les formations métiers de niveau V
- **12 euros / heure (HT)** pour les formations métiers de niveau IV (BAC Pro, BP, ...) + CQP
- **15 euros / heure (HT)** pour les formations métiers de niveau III (BTS, BM ...) + CQP Spa Manager

Poursuite de la prise en charge des contrats de professionnalisation :

En cas de rupture non imputable au salarié (licenciement pour motif éco, redressement ou liquidation judiciaire de l'entreprise), aux conditions suivantes :

- Prise en charge limitée à 3 mois
- Contrats (ou actions de professionnalisation) de 12 mois et plus
- Formations RNCP + CQP / CQPI de la branche Esthétique

Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)

→ POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Publics cibles

Salariés licenciés pour motif économique

Durée

Durée du contrat du bénéficiaire 12 mois formation courte ou longue durée.

Objectifs et qualifications visées

Qualification, certification ou diplôme

Base de prise en charge

Financement des actions de formation des bénéficiaires du CSP avec le soutien du FPSPP et du FSE.

Taux de prise en charge

Coût horaire moyen de **15 euros / heure**

Opcalia participe au financement des actions de formation jusqu'à l'échéance du CSP dont la durée est fixée à 12 mois

Fonction tutorale

→ POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Publics cibles

Salariés justifiant d'une expérience professionnelle de 2 ans minimum dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé

Durée

6 mois maximum

Objectifs et qualifications visées

Accompagner le bénéficiaire d'un contrat ou d'une période de professionnalisation

Base de prise en charge

Forfait mensuel

Taux de prise en charge

230 euros / mois

Dans la limite des fonds disponibles

Formation tuteur

→ POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Publics cibles

Salariés ou employeurs de moins de 11 salariés

Durée

40 heures maximum

Objectifs et qualifications visées

Se former à la fonction de tuteur pour accompagner les salariés en contrat et/ou en période de professionnalisation

Base de prise en charge

Coûts pédagogiques

Taux de prise en charge

15 euros /heure

Période de professionnalisation

→ POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Publics cibles

- Salariés en CDI de plus d'un an
- Salariés en CUI
- Publics prioritaires définis par l'accord réseau Opcalia

NB. Pour plus d'info, contactez votre conseiller

Durée

70 heures minimum

Objectifs et qualifications visées

Formations visant l'obtention :

- Certification RNCP (Diplôme, Titre ...)
- Blocs de compétences d'une certification enregistrée au RNCP
- CQP / CQPI
- Qualification reconnue dans les classifications d'une CCN
- CléA
- Certification / habilitation inscrite à l'Inventaire
- Action de VAE
- Abonnement CPF

Bilan de compétences : **60 € HT**

V.A.E : **45 € HT**

(Réel plafonné)

Base de prise en charge

Coûts pédagogiques

Taux de prise en charge

Coût pédagogique (Réel Plafonné) : **13 €/h plafonné à 5 000 €/annuel/stagiaire**

Valable pour les formations externes

Plan de formation

→ ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS

Publics cibles

Salariés CDD ou CDI

Objectifs et qualifications visées

- Adaptation au poste de travail / actions d'évolution ou de maintien dans l'emploi dans l'entreprise (catégorie 1)
- Actions de développement des compétences (catégorie 2)

Base de prise en charge

Coûts pédagogiques uniquement

Taux de prise en charge

- Plafond de **3 000 euros** annuel par entreprise
- Plafond de **40 euros / heure**

Valable pour les formations externes, actions collectives Opcalia, exceptionnellement formation internes

→ ENTREPRISES DE 11 À 49 ET 50 À 299 SALARIÉS

Objectifs et qualifications visées

Toute action qui participe au développement de la Formation Continue.

Base de prise en charge

coûts pédagogiques

Gestion administrative simplifiée et possibilité de bénéficier de fonds mutualisés sous conditions.

Taux de prise en charge

Entreprises de 11 à 49 salariés :

Budget : **6 000 €/an/entreprise**

Réel plafonné à **40 €/h/stagiaire**

Entreprises de 50 à 299 salariés :

Financement de 50 % du dossier en articulation avec des versements volontaires

Budget : **12 000 €/an/entreprise**

Réel plafonné à **40 €/h/stagiaire**

Toutes les entreprises qui versent leur obligation légale à Opcalia bénéficient d'offres de formation à tarif négocié via [Espace Formation](#).

Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC)

→ POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Publics cibles

- Demandeurs d'emploi
- Salariés en Contrat Unique d'Insertion (CUI)
- Salariés des structures d'insertion par l'activité économique (IAE)

Durée

400 heures maximum

Objectifs et qualifications visées

Formations individualisées et adaptées à des besoins d'emploi, des métiers ciblés et identifiés par une branche professionnelle ou sur un territoire.

Base de prise en charge

Coût pédagogique externe

Taux de prise en charge

Prise en charge **100%** :

- 75% financés par le FPSPP
- 25% par Opcalia via financement spécifique

Opcalia propose et finance des actions de formation pour répondre aux besoins en recrutement identifiés par des branches ou sur les territoires.

Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI)

→ POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Publics cibles

- Demandeurs d'emploi
- Salariés en Contrat Unique d'Insertion (CUI)
- Salariés des structures d'insertion par l'activité économique (IAE)

Durée

400 heures maximum

Objectifs et qualifications visées

- Permettre à un DE de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition ou au développement des compétences requises pour occuper un emploi
- Offrir l'opportunité à un employeur de disposer d'un nouveau salarié formé et qualifié

Taux de prise en charge

- Prise en charge Pôle emploi : **8 euros net** de l'heure (formation externe) ou 5 euros net de l'heure (formation interne), dans la limite des coûts de la formation et de 400 heures.

- La prise en charge Opcalia complète le financement de l'heure de formation, au coût réel et dans la limite d'un plafond :
 - > de **7 euros HT/h** pour les formations externes (jusqu'à 12€ HT/h pour les publics prioritaires ou formations spécifiques)
 - > **5 euros net** de l'heure pour les formations internes

Dans la limite des coûts de la formation et de 400 heures.

Opcalia intervient pour la prise en charge de la formation en complément du financement pôle emploi. Opcalia participe au financement des actions de formation des bénéficiaires de la POEI avec le soutien du FPSPP, Opcalia se doit de respecter le coût moyen de 7 euros / heure.

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

→ POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Publics cibles

- Salariés en CDI de plus d'un an
 - Publics prioritaires définis par l'accord réseau Opcalia
- NB. Pour plus d'info, contactez votre conseiller

Base de prise en charge

Coût réel plafonné

Taux de prise en charge

45 euros / heure (HT) dans la limite de 1600€